
Rapport d'activité - exercice 2021



Assemblée Générale mars 2022



FJT-RS « Jeunesse »
4, rue Bobierre de Vallière
92340 BOURG-LA-REINE
Tel: 01 47 02 43 36



FJT-RS « Le moulin de pierres »
41 rue du moulin de pierres
92140 CLAMART
Tel: 01.46.38.14.30

SOMMAIRE

Le mot du Président	3
Le mot du directeur	4
A LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
B L'EQUIPE SALARIES	5
C FORMATION DES PROFESSIONNELS	8
D ACCUEIL DE STAGIAIRES	9
E ACTIONS COLLECTIVES PARTENARIALES	10
Actions partenariales menées dans la résidence de Bourg-la-Reine	10
Actions partenariales menées dans la résidence de Clamart	10
F L'ACTIVITÉ PARTENARIALE DE L'ASSOCIATION	12
Rencontres partenariales	12
Travail avec les services départementaux	12
G OBLIGATIONS ENVERS LES ORGANISMES INSTITUTIONNELS	14
La CNAF, une nouvelle lettre circulaire	14
L'évaluation interne	15
L'évaluation externe, prochaine étape...	16
H LES ACCOMPAGNEMENTS	17
Actions menées dans la résidence de Bourg-la-Reine	18
Actions menées dans la résidence de Clamart	18
Arrêt sur le "LOGEMENT"	19
I IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRES SUR LA SITUATION DES JEUNES	20
J CRISE SANITAIRE...ET APRES	22
Adapter nos équipements	22
Réaménager les espaces	22
Plus de place au numérique	23
K RÉSIDENCE GALOIS... C'est pour bientôt...	24
L PETITS BOUTS DE PARCOURS DE VIE...	25
M ELEMENTS STATISTIQUES	26
N SCHEMA D'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION	30
O NOTRE HISTOIRE...	31
P FICHE SIGNALÉTIQUE	32

Le mot du Président ;

Chères et chers adhérent(e)s,

Il me revient encore d'évoquer ici l'année 2021 qui s'est achevée et les perspectives pour l'année 2022 et c'est encore avec plaisir que nous essayons de vous faire partager la richesse et la diversité de ce qui a été réalisé au sein de nos deux foyers.

Comme indiqué par Abdel plus en détail dans le rapport d'activité ci-après, les difficultés auxquelles sont confrontés les jeunes accueillis au cours de l'année 2021 montrent que notre raison d'être reste d'une actualité permanente.

Le rapport de l'année dernière était fortement marqué par l'impact du Covid sur notre activité.

En 2021, même si l'effet de surprise et de sidération a été moindre, chez les jeunes et chez les professionnels, nous avons continué à devoir gérer l'impact de la disponibilité de nos salariés et l'effet profond que cela a créé chez de nombreux jeunes.

Dans ce contexte, je me réjouis que nous ayons su garder une structure efficace sans compromettre notre mission en direction des jeunes qui en ont le plus besoin, tout en gardant une situation financière saine. Une des difficultés à laquelle nous sommes confrontés est la difficulté des professionnels dans le secteur social. Nous nous étions « habitués » à la désorganisation des services des départements qui font face à un nombre de postes non pourvus qui pénalise fortement leur capacité à remplir leur mission. Nous avons expérimenté nous aussi la difficulté à remplacer des travailleurs sociaux employés dans notre association. Une de notre préoccupation est de continuer à offrir à ces professionnels un cadre de travail où ils peuvent trouver du sens dans leur métier, où ils peuvent prendre des initiatives, où ils sentent qu'ils sont considérés et soutenus.

En outre, comme nous vous l'avions évoqué précédemment, nous avons des perspectives pour encore élargir notre capacité d'accueil, à travers une troisième résidence sociale à Bourg-la-Reine. Cela permettrait d'élargir notre offre par exemple en accueillant des parents isolés avec enfant. C'est toujours motivant de nous adapter pour pouvoir mieux répondre à cette demande qui reste très forte.

Cela nous permettra de continuer à apporter une vraie valeur ajoutée. En effet, dans un monde toujours plus complexe, le nombre de clés à détenir pour pouvoir grandir, s'épanouir et devenir des adultes « autonomes » est une quête difficile pour beaucoup de jeunes. Au-delà d'un toit, pouvoir contribuer à fournir un certain nombre de ces clés à des jeunes est une entreprise gratifiante, et c'est ce qu'on observe se passer au sein de nos 2 foyers. La première de ces clés est de manifester du respect et de la confiance à ces jeunes qui ont parfois traversé des situations de précarité.

Les pages qui suivent illustrent cette activité très riche animée par une équipe de professionnels compétents. Le foyer n'existerait pas sans leur enthousiasme et leur engagement. Il n'existerait pas, non plus, sans votre soutien en tant que membre de l'association. Ce soutien est un témoignage auprès de nos partenaires du sérieux et de la qualité du travail effectué auprès des jeunes.

Je vous invite à le faire partager autour de vous.

Vincent MATHIS, président

Le mot du directeur

2021, une autre année fortement marquée par la crise sanitaire. Toujours présente et toujours pesante sur notre activité et notamment au niveau de l'implication de nos résidents dans la vie collective de nos foyers. La crainte de la contamination de soi et des autres revenait sans cesse dans les discours comme un leitmotiv pour justifier les stratégies multiples déployées pour ne pas être en interaction avec les autres.

Les efforts des équipes socio-éducatives pour mobiliser les résidents dans des projets à dimension collective n'ont abouti qu'à une adhésion modeste qui a écorné le moral de nos salariés. L'essentiel de leur activité a de fait gravité autour des accompagnements individuels. Ces derniers n'ont cessé d'être nombreux, divers, et souvent menés simultanément sur différents fronts.

Réunions d'information, ateliers thématiques, animations de loisirs et culturelles... Qu'il s'agisse de propositions qui émanent des professionnels ou bien des résidents eux-mêmes, force est de constater que l'enthousiasme (déjà faiblissant) d'avant Covid-19 pour des actions « co » peine fortement à se réinstaller.

La crise sanitaire a ainsi amplifié les comportements de prudence et de méfiance auxquels il convient d'ajouter toutes les restrictions imposées par les directives réglementaires imposées à la fois :

- par le ministère du Travail (protection des salariés),
- et par les institutions chargées de la Santé publique (protection des usagers).

La fin de l'année 2021 nous a aussi amené à prendre le recul nécessaire pour dégager des enseignements de la période écoulée et pour inviter l'association à engager une réflexion sur les orientations à envisager pour mieux doter nos établissements face aux évolutions des besoins et attentes des jeunes accueillis.

Dans la continuité de l'année 2020, 2021 s'est aussi fait l'écho d'un climat général de grande morosité dans notre secteur d'activité. Les perturbations consécutives à la pandémie sont venues percuter le travail des acteurs sociaux qui ont dû tant bien que mal s'adapter aux circonstances pour garantir un « service minimum » d'accompagnement des publics fragiles et vulnérables. Mais à quel prix !

À la crise sanitaire s'est adjointe une crise dans le travail social :

- départs en nombres de professionnels expérimentés vers d'autres métiers et d'autres projets de vie,
- modification du rapport au travail dans lequel la continuité du service et les contraintes qu'elle génère produisent de plus en plus de rejets par les professionnels.

Le problème du recrutement de professionnels diplômés et expérimentés est devenu un enjeu important pour les années à venir, que seules des revalorisations salariales ne suffiront pas à résoudre. La question de l'engagement dans les métiers du social se pose désormais.

Merci à nos salariés pour le travail qu'ils ont réalisé cette année encore.

Abdel AFQUIR, directeur

A LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'association JEUNESSE, c'est en premiers lieux un engagement de longue date (depuis 1956), porté par des femmes et des hommes qui se relaient d'année en année pour faire vivre un objet social plus que jamais d'actualité.

Aujourd'hui, et depuis la dernière assemblée générale de l'association (le 20 mars 2021), c'est 14 administrateurs qui veillent à la continuité de l'activité de l'association et définissent ses orientations.

Vincent MATHIS Président	Hervé CHABORD Trésorier	Laurent VILLARD Secrétaire		
Clarisse CORVAL Vice-présidente	Valérie PROTAIS Vice-présidente			
Michel DORMOIS	Françoise GAGNARD	Sara KWEDI	Catherine LAURENT	
Marie-Françoise LEFILLEUL	Pierre MARSAL	Bertrand SCHWARTZ	Anna VIKELAS	Laurent YZEBE

Au cours de cette année 2021, le Conseil d'Administration de l'association JEUNESSE s'est réuni 7 fois, soit en présentiel, soit en distanciel.

B L'EQUIPE SALARIES

L'association JEUNESSE ne serait pas grand-chose sans l'ensemble de ses salariés (9,61 etp), force vive qui au jour le jour traduit en actes les valeurs qu'elle porte depuis plus de 65 années maintenant.

Combien même l'année 2021 a été moins « traumatisante » que les précédentes, elle a toutefois gardé en elle la charge émotionnelle des événements sanitaires et de leurs conséquences directes sur la vie des salariés et des résidents. Nos équipes ont su une fois encore faire montre d'adaptation aux événements successifs pour garantir une qualité de présence essentielle à la continuité de l'accompagnement des jeunes accueillis.

Nous restons toutefois affectés par l'arrêt de travail prolongé d'un de nos personnels (agent d'accueil et de surveillance) marqué par les conséquences d'une forte altercation avec un résident, en pleine crise sanitaire.

Des salariés nous ont quittés pour d'autres aventures et d'autres nous ont rejoints :

Résidence	Mouvements
BOURG-LA-REINE	- équipe inchangée
CLAMART	- départ de Guillaume DUVAL (travailleur social) 01/2021
	- embauche de Mary DIAWARA en 03/2021
	- départ de Dominique GALAUDIER (secrétaire comptable) 07/2021
	- embauche de Sandra MARTEL 06/2021

En juillet 2021, **Dominique GALAUDIER**, secrétaire comptable de la résidence « Le moulin de pierres » à Clamart depuis plus de 30 ans, a débuté une vie nouvelle de jeune retraitée.

Dernière salariée issue de l'association **Relai Accueil pour les Jeunes Travailleurs Isolés** de Clamart, Dominique a connu et a accompagné les diverses transformations de la résidence, jusqu'à sa fusion avec l'association Jeunesse. Elle a aussi travaillé avec toutes les directions de l'établissement.

C'est à ne point en douter, une petite page de l'histoire du « Moulin de pierres » qui se tourne. Nous avons été nombreux à la remercier pour son action au sein du foyer et à lui souhaiter de tout cœur une belle et heureuse retraite.



Sandra MARTEL a été recrutée en juin 2021, en remplacement de Dominique. Elle est de formation comptable et exercera ses fonctions à mi-temps à Clamart jusqu'au départ à la retraite d'Isabelle BEAUCHAMP (résidence de Bourg-la-Reine) en juin 2022. Elle occupera alors un poste de comptable à plein temps pour les deux structures de l'association Jeunesse.

À Bourg-la-Reine, **Jessica GLONDU**, responsable socio-éducative, qui a pris ses fonctions en septembre 2020, s'est affairée à encore mieux s'approprier le fonctionnement du service et à lui apporter les évolutions jugées plus pertinentes pour un meilleur accompagnement de nos jeunes.

Au-delà d'une relecture de tous les outils de suivi des jeunes et le cas échéant de leurs amendements, et au-delà d'une révision générale de tous les dossiers des résidents après des exercices 2019 et 2020 « hors normes », l'équipe s'est plus particulièrement attachée à réactiver la dynamique collective singulièrement malmenée les mois précédents, au plus haut de la crise sanitaire.

À Clamart, **Elodie HARGOUSSI**, directrice du site, a quant à elle procédé tout au long de l'année à un travail de remobilisation de l'équipe, saisissant à la fois l'occasion de l'arrivée de deux nouveaux salariés (Sandra et Mary), les préconisations issues de l'évaluation interne, et le besoin ressenti de redynamiser et de fédérer l'activité des salariés après de longs mois centrés sur la gestion des effets de la crise sanitaire sur notre public et sur notre fonctionnement.

Durant plusieurs mois, la priorité a été donnée à la construction d'une cohésion d'équipe et plusieurs séances de travail ont été organisées pour atteindre cet objectif :

C FORMATION DES PROFESSIONNELS

La formation de nos équipes revêt une importance essentielle à nos yeux. Elle le sera plus encore à l'avenir compte tenu des difficultés de recrutement de personnels diplômés et expérimentés que connaît notre secteur d'activité.

Bien plus qu'un simple besoin d'acquérir des connaissances, la formation professionnelle est l'occasion de permettre aux salariés déjà formés d'acquérir de nouvelles compétences pour mieux s'adapter aux changements de leur activité. Elle devient désormais essentielle pour accompagner de nouveaux salariés pas ou peu formés à mieux appréhender leur fonction et à les outiller face à des problématiques encore méconnues.

Contrairement à l'année 2020, les formations réalisées en 2021 ont été nombreuses, malgré la crise sanitaire. Notre politique de formation vise à encourager nos salariés à se former chaque fois que cela est possible. Le nombre des formations réalisées (11) et le nombre de personnels concernés (8 sur 11) témoignent de l'attachement de l'association à la promotion individuelle de ses professionnels.



FORMATIONS RÉALISÉES EN 2021		
SALARIES concernés	Intitulé de la formation et objectifs	Organisme
Directrice - FJT Clamart	Master 2 Management des Organisations Sanitaires et Sociales. Année 2021	IRTS IdF Montrouge
Animatrice Socio-Educative FJT - Clamart	Accompagnement à la VAE d'éducateur spécialisé. année 2021	IRTS IDF Montrouge
Responsable Socio-Educative FJT - BLR	Accompagnement des résidents à l'insertion professionnelle en période de crise sanitaire. Avril 2021	URHAJ IdF
Animateur Socio-Educatif FJT BLR Animatrice Socio-Educative FJT - Clamart	Ecrits professionnels en travail social. Mai 2021	URHAJ IdF
Responsable Socio-Educative FJT - BLR	Accueillir des personnes étrangères : situations juridiques et interculturalité. Sept. 2021	URHAJ IdF
Animateur Socio-Educatif FJT Clamart	Médiation et gestion des conflits. Sept. 2021	URHAJ IdF
Cuisinier, FJT - BLR	Mettre en place des actions collectives innovantes et participatives. Mai et oct. 2021	URHAJ IdF
Responsable Socio-Educative FJT - BLR	Faire équipe, mobiliser les salariés au service du projet Oct. 2021	URHAJ IdF
Animateur Socio-Educatif FJT BLR	Comment utiliser le numérique pour nourrir la dynamique collective et le "vivre ensemble" au sein d'une résidence-FJT ? Oct. 2021	URHAJ IdF
Cuisinier, FJT - BLR Directeur association Agent d'entretien. BLR/Clamart	Appréhender l'hygiène alimentaire en restauration collective. Nov. 2021	MERIEUX NUTRICIENCES SILLIKER
Directeur association Directrice - FJT Clamart Agent d'entretien. BLR/Clamart	Formation à l'Analyse des Risques et à La Rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels. Déc. 2021	SAUVEGARDE FORMATION

D ACCUEIL DE STAGIAIRES

L'association JEUNESSE contribue également à la formation de travailleurs sociaux (et autres) en les accueillant en stage, au côté de nos professionnels. Nos deux établissements ont ainsi accompagné plusieurs stagiaires au cours de cette année 2021.

ACCUEIL STAGIAIRES				
Stagiaires	Formation	Durée de stage	Centre de formation	Lieu d'accueil
Melvil	Stage de 3 ^{ème} (Observation milieu professionnel)	1 semaine	Institution Sainte Marie (Antony 92)	FJT Bourg-la-Reine
Sara	Assistante de service social 3e année	5 mois	IRTS PARMENTIER (Paris 75)	FJT Bourg-la-Reine
Nadia	CAFERUIS (cadre socio-éducatif)	12 semaines	IRTS PARMENTIER (Paris 75)	FJT Clamart
Julie	BTS Economie Sociale et Familiale 2e année	8 semaines	Lycée J-Jaurès (Chatenay-Malabry 92)	FJT Bourg-la-Reine
Louise	Assistante de service social, 2eme année	22 semaines	IRTS (Melun 77)	FJT Bourg-la-Reine
Latifa	CAFERUIS (cadre socio-éducatif)	12 semaines	IRTS PARMENTIER (Paris 75)	FJT Clamart
Groupe 10 Stagiaires	Formation d'Ingénieur généraliste	4 semaines	EPF (Sceaux 92)	FJT Bourg-la-Reine et Clamart

E ACTIONS COLLECTIVES PARTENARIALES

Les résidences sociales - FJT ont toutes pour missions la mise en œuvre d'actions collectives dans l'objectif de promouvoir la promotion sociale et personnelle de chaque résident.

À ce titre, et malgré les « dommages collatéraux » dus à une pandémie aux conséquences multiples, nos professionnels ont su impulser un tant soit peu une dynamique collaborative et organiser plusieurs opérations tout au long de l'année. Les équipes ont animé et/ou coanimé des actions avec un réseau de partenaires locaux œuvrant dans différents domaines : emploi, logement, culture, santé, citoyenneté...

Actions partenariales menées dans la résidence de Bourg-la-Reine

Actions collectives coanimées avec des partenaires	Nombre d'actions	Nombre moyen de participants
Soirée Emploi-insertion-soutien : - rencontre ARPEIJE soirée emploi - LIVA chantier d'insertion - présentation ADS	3	6

Actions partenariales menées dans la résidence de Clamart

Actions collectives coanimées avec des partenaires	Nombre d'actions	Nombre moyen de participants
Soirée Emploi-insertion-soutien : - Built 2 buird : se présenter devant un employeur, sensibilisation à l'entretien d'embauche - ARPEIJE , Insertion professionnelle : Présentation de l'association et du dispositif Intervention sur l'Offre et la Demande (IOD) - LIVA : Présentation de l'entreprise d'insertion par l'activité économique, Information collective recrutement	4	6
Soirée logement : - Action logement : Présentation de la plateforme d'offres de logement « AL'in » pour les salariés et des missions d'Action logement, Sensibilisation sur le dispositif de relogement.	1	7
Soirée culturelle : - de théâtre amateur « le cercle des illusionnistes » avec l' Espace Culturel des Pontons (CREA) d'Alfortville.	1	15

Quelques acteurs sociaux, professionnels ou bénévoles qui ont animé des actions dans nos résidences



L'association **ARPEIJE** est un organisme de formation à destination des personnes en difficulté face à l'emploi. ARPEIJE officie sur les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle en faveur des publics, jeunes et adultes ayant besoin d'un accompagnement individualisé (prestations de placement et d'accompagnement dans l'emploi, création et gestion d'un chantier d'insertion, bilan de compétences, VAE dans le secteur sanitaire et social, Élaboration de projets professionnels pour les jeunes et adultes, Espace Dynamique d'Insertion, médiation auprès de scolaires...).



LIVA est une entreprise d'insertion créée par le Groupe ARES et VINCI Construction, spécialisée dans les prestations de logistique de chantier de bâtiments. LIVA déploie des prestations de logistique de chantier du BTP, et cible des jeunes en parcours d'insertion.

LIVA privilégie l'accès à des emplois stables et un accompagnement socioprofessionnel personnalisé. Au cours de l'année 2021, notre résidence de Clamart a accueilli une stagiaire en formation pour un diplôme d'encadrement (CAFERUIS). Celle-ci a été recrutée au poste de « responsable d'accompagnement social et professionnel » chez LIVA. Elle a par la suite initié des rencontres avec nos équipes puis des soirées thématiques pour des projets d'insertion. Une dizaine de résidents a bénéficié de ce contact.



L'Association BLR Dynamique et Solidaire défend des valeurs de solidarité et d'égalité, et anime des actions en faveur de l'égalité, plus particulièrement l'égalité Femmes-Hommes et pour l'égalité des chances (personnes défavorisées, jeunes ou moins jeunes).

Elle agit à Bourg-La-Reine et dans les communes voisines en organisant des événements ouverts au public, du soutien scolaire, du coaching pour l'orientation et la recherche d'emploi.

Cela fait plusieurs années maintenant qu'ADS de Bourg-la-Reine mène des actions auprès des résidents du Foyer Jeunesse, leur apportant un soutien très individualisé en fonction des besoins qu'ils expriment. Des bénévoles, essentiellement réginaburgiens, prodiguent à nos jeunes leurs précieux savoir-faire pour consolider leurs apprentissages.

Structure	Soutiens apportés	Nombre bénéficiaires (2021)	Nombres de bénévoles (2021)
FJT-Bourg-la-Reine	scolaire et coaching pro	9 (116 heures)	10

Nous souhaitons rendre hommage ici à Alain ESTERLE, membre actif d'ADS depuis sa création, qui a été notre premier contact avec l'association en 2016. Il nous a quitté en août 2021.

F L'ACTIVITÉ PARTENARIALE DE L'ASSOCIATION

Sans trop grande surprise, le ralentissement du travail partenarial déjà bien entamé en 2020 a été confirmé en 2021. Les professionnels des établissements et services avec qui nous avons été en contact expliquent cela par les perturbations liées à la Covid-19 :

- repli des professionnels sur leurs activités prioritaires de leurs établissements ou services,
- perturbations organisationnelles du fait d'arrêts de travail à répétition et de mesures sanitaires restrictives...
- crises institutionnelles internes, notamment en matière de recrutement (turn-over important en Île-de-France dans le domaine social),
- perte des repères construits avant la crise Covid-19 (réseaux professionnels, contacts directs, ressources opérationnelles...)
- ...

Néanmoins, et pour maintenir, une communication continue entre des dispositifs sociaux mal-en-point, quelques réunions ont pu se tenir en présentiel et d'autres ont fait l'objet de visioconférences :

Rencontres partenariales		
Partenaires	Intitulés des rencontres	Dates
GIP Emploi	Organisation des rencontres de l'alternance	Mars 2021
Département des Hauts-de-Seine Service des Solidarités Territoriales 12	Présentation du nouveau règlement FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)	Mai 2021
Action Logement Direction Territoriale 92	Présentation du dispositif	Juin /2021
URHAJ IdF	Présentation de la nouvelle Circulaire CNAF	Juin 2021
DIHAL (Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement)	L'accompagnement de jeunes en situation de vulnérabilité	Juin 2021
URHAJ IdF	Groupe de travail, présence éducative en ligne (« Promeneur du net »)	Juin 2021
URHAJ IdF	Accompagnement du parcours résidentiel	Juin 2021
Préfecture 92	Présentation du Dispositif 1 jeune 1 solution	Juin 2021
Association Built2buld	Présentation de l'association (formation et accompagnement pour le développement des compétences numériques)	Juillet 2021
SIAO 92	Présentation du dispositif	Octobre 2021

En décembre 2021, la dimension collaborative entre les professionnels du secteur n'avait pas encore retrouvé son niveau d'avant Covid. L'enjeu de la prochaine saison sera sans nul doute de restaurer les relations de travail entre les différents acteurs sociaux du territoire et de rétablir le lien partenarial qui s'est délité ces dernières années. Nous prendrons notre part à la relance de cette dynamique.

Travail avec les services départementaux

Nos partenaires habituels du département des Hauts-de-Seine (Aide Sociale à l'Enfance), qui orientent régulièrement des jeunes de leurs services (Services Territoriaux, la Cellule MNA, les Services de

Prévention spécialisée et les ESMS autorisés par le département), ont également connu d'importants bouleversements dans leur fonctionnement du fait de la crise sanitaire. À cela se sont ajoutées les tensions et inquiétudes liées à la réorganisation des services de solidarités et aux impacts médiatiques du rapport de l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) de décembre 2020 à la suite du contrôle du service.

Nous avons été régulièrement sollicités par les Services des Solidarités Territoriales (SST), par le biais d'un formulaire électronique transmis par le département, destiné à recenser les places disponibles dans nos établissements. Depuis l'entrée en vigueur de ce dispositif en 2021, les candidatures que nous recevons arrivent tardivement, et en décalage avec les places annoncées libres. Nous observons aussi que les échanges avec les travailleurs sociaux du département, qui auparavant prenaient contact avec nous en amont d'une éventuelle candidature, ont quasiment disparu. Ces échanges permettaient une présentation de la situation d'un jeune et d'engager le cas échéant un processus de préparation à une entrée en FJT.

Nous regrettons de plus en plus que les candidatures des jeunes sortant de l'ASE (en fin de contrat jeune majeur) soient présentées très peu de temps avant la fin du contrat, rendant plus compliquée l'évaluation de la situation du candidat, et nous exposant plus au risque d'accueillir des jeunes plus en difficulté qu'il ne paraît et que nous devons accompagner seuls.

De la même manière que le département des Hauts-de-Seine, d'autres départements d'Ile-de-France nous ont également mis en difficultés (et par là même les jeunes) en stoppant unilatéralement des prises en charge alors même que les jeunes concernés (avec des ressources très modestes) ne pouvaient assumer seuls leur redevance mensuelle.

Nous demeurons convaincus de la nécessité de retrouver rapidement une situation plus propice à une meilleure collaboration au bénéfice du public que nous avons en commun.



Réunion de travail associant les professionnels de nos deux résidences
le 7 mai 2021, avec Laëtitia HERAULT, Assistante sociale du Service des Solidarités Territoriales 12,
venue présenter à nos équipes le dispositif Fond de Solidarité Logement (FSL).

G OBLIGATIONS ENVERS LES ORGANISMES INSTITUTIONNELS

Les établissements gérés par l'association JEUNESSE relèvent de plusieurs cadres de références. Il s'agit notamment du Code de l'Action Sociale et des Familles (article L312-1-CASF) et de la Lettre Circulaire (n°2020-010) de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF).

Chacune de ces autorités a introduit dans ses dispositions des obligations et des modalités qui s'imposent à nos établissements et qui font périodiquement l'objet de contrôles.

La CNAF, une nouvelle lettre circulaire

La Lettre Circulaire de la CNAF d'octobre 2020 a un impact direct sur le rapport de nos établissements avec la CAF des Hauts-de-Seine. Elle définit les orientations prises dans le cadre de la convention d'objectifs et de financement qui nous lie à la CAF. Cette convention, d'une durée de 4 ans, encadre les modalités d'intervention et de versement d'une subvention de fonctionnement : la Prestation de Service (PS).

Notre résidence de Bourg-la-Reine, dont la convention PS arrivait au terme de ses 4 ans fin 2020, a renouvelé sa convention avec la CAF en début d'année 2021 pour la période 2021-2024. Cette dernière a été établie dans le cadre de la nouvelle circulaire CNAF qui comporte des dispositions nouvelles pouvant sensiblement impacter le niveau de financement accordé aux Foyers de Jeunes Travailleurs. Ces dispositions portent entre autres sur :

- l'augmentation à 15 % du public accueilli pris en charge par un tiers conventionné (Aide sociale à l'enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse) (au lieu de 10 % auparavant) ;
- le maintien d'une exigence de niveau III pour le personnel tout en laissant la possibilité aux FJT de recourir à d'autres types de diplômes.
- La consolidation de la fonction socio-éducative des structures via le recours à du personnel qualifié et à l'élaboration d'un projet socio-éducatif de qualité ;
- la diversification des modes d'intervention au sein des structures en encourageant le recours aux outils numériques et la mise en œuvre d'une présence éducative en ligne.

Les exigences de la nouvelle circulaire en matière de qualifications des professionnels en charge de l'accompagnement socio-éducatif sont plus grandes en exigeant que les intervenants sociaux soient titulaires d'un diplôme de niveau 5 (Bac+2 ou Diplôme d'État).

Nous savons aujourd'hui que la crise sanitaire a accentué un mouvement de « raréfaction » des personnels qualifiés et expérimentés dans le secteur social et éducatif en Île-de-France. Plus d'une vingtaine de fédérations et collectifs associatifs alertent sur une situation de plus en plus critique. L'URHAJ IdF est déjà activement mobilisée auprès des autorités de la CAF pour les sensibiliser aux difficultés de recrutement.

Notre résidence de Clamart verra se terminer sa convention PS à la fin de l'année 2022. Elle devra être, elle aussi, renouvelée dans l'esprit de la nouvelle circulaire. Les démarches auprès de nos partenaires de la CAF sont déjà lancées pour y œuvrer.

L'évaluation interne

Dans le cadre de nos obligations liées à la loi 2002-2 (loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale), notre association a mené et finalisé son évaluation interne en mars 2021. Ce travail qui a débuté en fin d'année 2020 a été confié à une stagiaire en formation de cadre CAFERUIS (Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale).

Pour réaliser sa mission, notre évaluatrice s'est appuyée sur le référentiel produit par l'URHAJ IdF, et portant sur les 3 thématiques de nos missions : accueillir, loger et accompagner.

Cette évaluation interne a été conduite dans le contexte de crise sanitaire (pandémie de COVID-19) durant lequel toutes les attentions des professionnels étaient prioritairement tournées vers le traitement des situations prioritaires (cf. rapport d'activité 2020). Les évolutions successives de l'état sanitaire et les adaptations que nous avons dû opérer n'ont pas toujours permis un accompagnement à la hauteur de nos prétentions, mais avons néanmoins maintenu l'essentiel pour assurer une bonne qualité de prise en charge de nos résidents.

Au-delà du fonctionnement global plutôt satisfaisant, l'évaluation interne a aussi permis de relever des axes de progrès suggérés par les différents acteurs interviewés durant la démarche (résidents, salariés, partenaires, administrateurs). En voici quelques-unes :

- viser une meilleure appropriation et application des procédures d'accueil et de départ des résidents, sans céder à l'urgence des situations qui nous sont présentées,
- homogénéiser la rigueur d'utilisation des outils de suivi de l'accompagnement des résidents (fiches de suivi, projets individualisés, formalisation...),
- évaluer auprès des résidents la pertinence du service restauration eu égard aux attentes des jeunes en matière de choix alimentaires de plus en plus divers, aux compatibilités des horaires de travail et des disponibilités des uns et des autres pour partager des temps de repas,
- mutualiser davantage les compétences professionnelles des salariés des deux établissements,
- investir tous les espaces collectifs à travers des actions collectives organisées, mais aussi informelles.

Nos équipes ont pris acte de ces différentes observations et œuvrent déjà à les prendre en compte dans leur fonctionnement.



L'évaluation externe, prochaine étape...

Depuis quelques années déjà, la question de l'évaluation des ESMS (Établissement Sociaux et Médico-Sociaux) fait l'objet de nombreuses réflexions. En 2019, la procédure d'évaluation est révisée par la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 (relative à l'organisation et à la transformation du système de santé).

Fin 2021, la Haute Autorité de Santé (HAS), désormais responsable de la nouvelle procédure d'évaluation des ESSMS, annonce les principales évolutions à venir qui sont :

- la fusion de l'évaluation interne et externe en une procédure unique d'évaluation par un organisme accrédité et habilité par la HAS.
- la réalisation de l'évaluation externe désormais tous les 5 ans et non plus tous les 7 ans,
- la mise en place d'un nouveau référentiel d'évaluation qui prendra en compte les spécificités des ESSMS et qui s'articulera autour de 3 points :
 1. la personne accueillie ou accompagnée,
 2. les professionnels,
 3. l'établissement / le service social ou médico-social
- des méthodes d'évaluation nouvelle dans le secteur social (notamment le traceur au travers d'une méthode retenue sur un ensemble de 3 : l'accompagné traceur (recueil de l'expérience de la personne et/ou de ses proches), le traceur ciblé (mise en œuvre réelle des processus, maîtrise des processus par les professionnels, capacité à atteindre les objectifs fixés) ou l'audit système (examen des processus afin de vérifier qu'ils sont maîtrisés et pertinents au regard des objectifs).

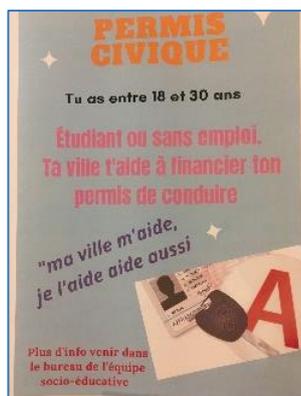
Les dernières évaluations externes de nos établissements datent de 2015. Nous sommes aujourd'hui en attente des instructions (objectifs et critères spécifiques) et de la programmation des évaluations des résidences sociales - FJT qui devraient être fixées par arrêté de la préfecture des Hauts-de-Seine en tant qu'autorité ayant délivré notre autorisation d'exercer.

H LES ACCOMPAGNEMENTS

L'accompagnement personnalisé, et notamment sur l'axe administratif, a été une nouvelle fois le vecteur constant qui, d'un bout à l'autre de l'exercice 2021, a pleinement nourri la relation d'aide avec nos résidents. Dès l'admission et tout au long de leur séjour, cette dimension récurrente reste le prétexte privilégié qui favorise nos interactions avec les jeunes et permet la mise à jour de notre connaissance de la situation générale de chacun d'entre eux.

APL, Visale, CAF, préfecture, Centre des finances publiques, Assurance Maladie, CMU et divers autres dossiers... Les obstacles rencontrés sont nombreux pour beaucoup de jeunes en décohabitation parentale, ou sortant des dispositifs de protection de l'enfance (foyers éducatifs, famille d'accueil, MNA...). Les verbes « accueillir », « rassurer » et « accompagner » ont une nouvelle fois pris tout leur sens durant cette année, malgré les perturbations que nous évoquons depuis les premières pages de ce rapport d'activité.

Parallèlement aux soutiens apportés à nos résidents dans les démarches administratives, et malgré les mesures restrictives qui ont freiné les « envies de faire » de nos équipes, plusieurs initiatives ont été tentées pour réamorcer une dynamique de « vie de groupe » et de « vivre ensemble ». Les résidents ont été sollicités avec plus ou moins de succès dans leur capacité à « être en résonance » avec leurs pairs. Ces temps de détente et de convivialité ont permis à des résidents de sortir de leur isolement et de régénérer prudemment le lien social dont beaucoup se sont privés. C'est dans cet esprit que plusieurs actions ont été menées, animées par les salariés et/ou coanimées avec des résidents :



Actions menées dans la résidence de Bourg-la-Reine

Actions et animations collectives animées par l'équipe socio-éducative ou coanimées avec des résidents	Nombre d'actions	Nombre moyen de participants
Soirées loisirs : - <i>jeux de société (3)</i> - <i>soirée cinéma + quizz (3)</i>	6	10
Soirées logement : - <i>soirée logement + quizz (1)</i> - <i>soirée de sensibilisation sur les dossiers logement (1)</i>	2	10
Soirée Emploi-insertion-soutien : - <i>atelier CV et simulation entretien (1)</i>	1	6
Soirées d'animation autour d'un repas : - <i>moules frites animée par notre cuisinier</i> - <i>soirée mexicaine, coanimée avec Alejandra (résidente)</i> - <i>soirée a loco coanimée avec Ibra (résident)</i> - <i>soirée lasagnes animée par notre cuisinier</i> - <i>soirée chinoise animée par notre cuisinier</i> - <i>grand barbecue jeunes/salariés/administrateurs</i> - <i>repas de fin d'année....</i> - ...	9	12
Happy Hours (temps de convivialité) : - <i>présentation des nouveaux membres CVS (1)</i> - <i>Première parution newsletter du FJT (1)</i> - <i>fête de l'été(1)</i> - <i>happy hours (3)</i>	6	12
Autres activités - <i>foot en salle (2)</i> - <i>escape Game (1)</i> - <i>soirée bowling (1)</i> - <i>cueillette (1)</i> - <i>cours d'essai danse africaine (1)</i>	6	8

Actions menées dans la résidence de Clamart

Actions et animations collectives animées par l'équipe socio-éducative ou coanimées avec des résidents	Nombre d'actions	Nombre moyen de participants
Activités sportives - <i>Tournoi de foot inter FJT organisé avec l'URHAJ</i> - <i>FOOT en salle</i> - <i>FOOT au stade de Clamart</i>	6	13
Soirées d'animation autour d'un repas : - <i>Soirée crêpes</i> - <i>Soirée pizzas</i> - <i>Barbecue</i>	3	12

Arrêt sur le "LOGEMENT"

Depuis plusieurs années déjà, les difficultés d'accès au logement en Île-de-France sont nombreuses. La pénurie de logements abordables pénalise autant les résidents en situation précaire, que ceux ayant stabilisé leur situation professionnelle.

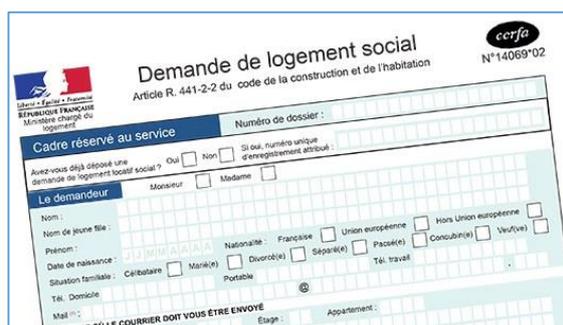
Cette année plus que les autres, nous avons eu la satisfaction de voir plusieurs des résidents qui ont quitté nos deux établissements intégrer des logements autonomes.

32 résidents ont quitté nos deux établissements en 2021 :

- 18 sur 32 ont intégré des logements autonomes, soit 56 % des sortants.
 - dont 8 (sur les 18) dans le parc privé, soit 44.50 % des accédants à un logement.
 - dont **10 (sur les 18) dans le parc social, soit 55.50 % des accédants à un logement.**
- 13 sur 30 sont partis vers une autre solution de logement, soit 43 % des sortants.
(chez un tiers, ou autres institutions)

La rigueur portée par les équipes pour activer tous les dispositifs liés à l'accès au logement et le suivi régulier des dossiers engagés a été récompensée par une plus grande ouverture vers du logement pérenne.

Les 9 logements sociaux proposés à nos résidents offraient majoritairement un niveau de qualité plutôt satisfaisant. Pour la première fois, nous avons été surpris par l'état de dégradation (logement et environnement immédiat) de 2 appartements que nos « protégés » ne pouvaient accepter. Suite à leur refus, notre équipe a dû se mobiliser auprès des services logements en question pour s'opposer à leur radiation de la liste des demandeurs de logement social sollicité par des bailleurs. Dans un second temps, deux autres logements ont été proposés en substitution des premiers.



Formulaire de demande de logement social (Article R. 441-2-2 du code de la construction et de l'habitation). Le formulaire est intitulé "Demande de logement social" et porte le numéro N°14069'02. Il est destiné au "Cadre réservé au service". Les champs à remplir incluent : "Avez-vous déjà déposé une demande de logement social ?", "Le demandeur" (Monsieur/Madame), "Nom", "Nom de jeune fille", "Date de naissance", "Situation familiale" (Célibataire, Marié(e), Divorcé(e), Séparé(e)), "Nationalité" (Française, Union européenne, Hors Union européenne), "Tél. travail", "Tél. domicile", "Mail", "Adresse", "Etag", "Appartement".



I IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRES SUR LA SITUATION DES JEUNES

La crise sanitaire et les mesures de restriction imposées pour lutter contre la pandémie ont eu des incidences plus ou moins importantes sur la situation socioprofessionnelle des jeunes de nos résidences, proportionnellement à leur niveau de vulnérabilité et à leur statut administratif.

Pour un grand nombre d'entre eux, le contexte sanitaire n'a eu que peu de conséquences financières sur leur condition de vie. Leurs activités ont été largement maintenues avec des obligations plus strictes imposées par leurs employeurs.

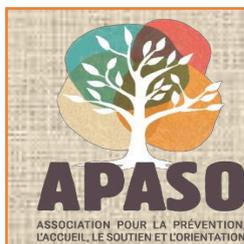
Une dizaine cependant (sur l'ensemble de nos 2 résidences) ont subi de plein front :

- une perte d'emploi (période d'essai non validée, CCD non renouvelé, employeur ayant mis la clé sous la porte...), suivie d'une difficulté à retrouver un travail,
- ou une difficulté à trouver un premier emploi à la fin de leur apprentissage.

La situation administrative de 7 jeunes s'est sensiblement dégradée :

- 4 jeunes ont vu leur contrat de travail s'interrompre faute d'obtenir dans les délais un rendez-vous à la préfecture pour renouveler leur titre de séjour,
- 6 jeunes ont obtenu un rendez-vous à la préfecture qu'au bout de 5 mois pour renouveler leur titre de séjour,
- 1 jeune a fait l'objet d'une usurpation de son identité.

Nos professionnels ont sollicité les acteurs sociaux travaillant au **Point d'Accès aux Droits** de l'association APASO et de l'antenne du **Réseau Éducation Sans Frontière (RESF)** du 92.



Point d'Accès au Droit des Jeunes (PAD-J) au CIDJ de Paris. Le PAD-J est animé par l'association APASO. Il est réservé spécifiquement aux moins de 31 ans et est spécialisé sur les problématiques des jeunes (freins à l'insertion, droit du travail, droit du logement). Il est également spécialisé en droit des étrangers et notamment sur les problématiques des mineurs non accompagnés (MNA). Nos équipes font appel à ce service pour traiter les situations complexes qu'elles rencontrent.



Réseau Éducation Sans Frontière (RESF) est un réseau de citoyens appartenant à des collectifs locaux, des syndicats d'enseignants, d'associations de parents d'élèves, de défense des droits de l'homme et des immigrés lancé le 26 juin 2004. Ils développent également des actions en faveur des Jeunes isolés étrangers, l'accueil des étrangers dans les préfectures, les droits de l'enfant, le soutien aux délinquants solidaires.

Préfectures et autres grandes administrations ont été également perturbées. Ainsi, les activités de la Caisse des Allocations Familiales et de l'Assurance Maladie ont connu des ralentissements importants allongeant les délais de traitement des dossiers.

Dans ce contexte, des jeunes ont vu leurs droits à l'APL provisoirement suspendu. D'autres ont perçu leurs indemnités journalières dans des délais inhabituels.

Les équipes socio-éducatives se sont affairées à accompagner les jeunes les plus en difficultés financières à constituer et à déposer des dossiers auprès du Fonds de Solidarité Logement (FSL). Certains dossiers ont déjà été traités et les dettes des jeunes soldées. D'autres dossiers sont encore en cours d'instruction.

Néanmoins, et comme chaque année, nous faisons encore face à des situations complexes, cumulant à la fois des problématiques économiques (précarité), sociales (isolement) et psychologiques (troubles psychiques) dégradant parfois très fortement la capacité de certains jeunes à assumer leur responsabilité locative et à adhérer à toute forme de soutien.

Deux résidents du FJT de Clamart déjà en situation d'impayé l'an dernier, ont vu cette année encore leur endettement s'aggraver malgré leur statut de salarié. Le refus de toute discussion avec notre équipe, de toute aide psychologique et leur opposition complète au paiement de leur redevance nous ont conduit à contrecœur à envisager des mesures plus contraignantes.

Les nombreuses restrictions égrenées au fil de l'évolution de la pandémie par les pouvoirs publics ont aussi fortement affecté le moral des jeunes, au-delà des difficultés socio-économiques plus faciles à mesurer.

Télétravail, couvre-feux, passe sanitaire... Mais aussi crainte d'être contaminé par la Covid-19 ou crainte de la transmettre autour de soi... Les habitudes de vie ont été bouleversées et les résidents encore en formation semblent avoir été plus fragilisés par la situation. En effet, contrairement aux salariés qui ont progressivement repris une vie « presque » ordinaire, les cours en distanciel sont restés la norme pour les étudiants et alternants. Ces derniers disent avoir pâti d'un manque de liens avec leurs camarades, de la perte de la motivation puisée dans le groupe, et de la difficulté à garder des contacts avec les enseignants.

Pour rompre leur isolement, plusieurs d'entre eux ont demandé aux équipes la possibilité de travailler dans les espaces collectifs, non loin des bureaux des professionnels, parfois au côté d'autres résidents dans la même situation.

Cinq jeunes ont été orientés vers des dispositifs spécialisés d'écoute téléphonique ou vers l'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité. L'état psychologique de deux résidents a nécessité une hospitalisation.



J CRISE SANITAIRE...ET APRES

La crise sanitaire a favorisé l'expérimentation accélérée de nouvelles pratiques et de nouvelles organisations. Elle a éprouvé l'engagement individuel et collectif, tant dans les espaces privatifs que partagés. Toutes les résidences FJT ont été mises au défi d'ajuster très rapidement leur réactivité face à l'inattendu.

Télétravail, études en distanciel, besoin de lien, de socialité, de sociabilité, mais aussi besoin de se sentir en sécurité... Il nous faudra sans doute rapidement agir pour que nos structures réunissent davantage de critères d'autonomie pour réduire le degré de dépendance de nos résidents à notre organisation.

Adapter nos équipements

Si la cuisine commune ou le service de cuisine doivent demeurer des lieux de partage, de rencontre et de stimulateurs du « vivre ensemble », il nous faut sans doute franchir un nouveau pas pour permettre plus d'indépendance aux résidents en dotant chacun de nos logements d'un coin de cuisine. Outre un apprentissage plus concret de l'autonomie, celui-ci permettrait à chacun une retraite légitime dans son pré carré, lorsque surviennent des restrictions comme celles que nous avons connues ces derniers mois.

La mobilisation collective « hors norme » pour palier la difficulté des jeunes qui ne disposaient pas d'une kitchenette à se nourrir n'a eu d'égale que la très forte empathie de tous (professionnels, résidents, bénévoles venant d'ailleurs...) pour ne pas plus les exposer à la maladie.

Les espaces communs dans nos résidences (salon TV, salles de réunion, espaces loisirs...) devraient être davantage envisagés comme des espaces plus polyvalents qu'ils ne le sont déjà, capables à la fois de satisfaire aux besoins d'une action spécifique planifiée, mais aussi de faciliter des transformations (même minimales) donnant à nos jeunes de meilleures conditions de travail en distanciel.

Ces orientations de fond s'inscrivent à la fois dans le souci de garantir à tous la continuité de nos missions, mais aussi avec la volonté de doter nos établissements de moyens matériels qui permettraient à nos salariés de rester centrés sur l'essentiel et de préserver ainsi la qualité de leur engagement.

Réaménager les espaces

L'année 2021 a ainsi accéléré notre réflexion sur la question du réaménagement matériel, organisationnel et humain que nous pourrions envisager pour accroître de façon plus pertinente notre capacité à répondre aux besoins exprimés par les jeunes.

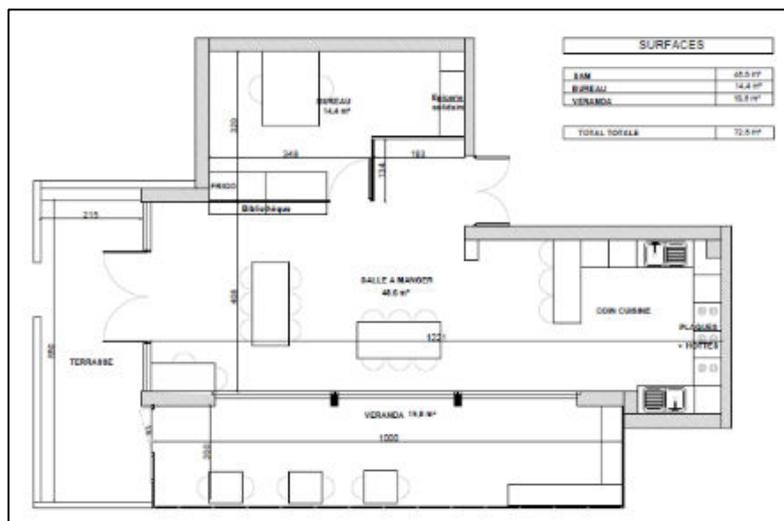
À Bourg-la-Reine comme à Clamart, les équipes socio-éducatives ont engagé une réflexion portant sur la réappropriation des espaces collectifs avec l'objectif de leur donner une plus grande attractivité et une meilleure adaptabilité aux besoins qu'elles ont identifiés.

Les résultats de l'évaluation interne ont mis en évidence la nécessité de repenser les espaces collectifs. Les jeunes et l'équipe socio-éducative de Clamart évoquent l'exiguïté de l'espace de restauration par rapport aux autres espaces partagés et qui ne favorisent que très peu la dynamique de convivialité. Trois

réunions de travail ont permis à notre équipe d'associer des jeunes dans une réflexion de réaménagement de ces espaces, soutenus en cela par Elodie GALLAIS, architecte d'intérieur.

L'idée principale serait de créer un espace partagé et solidaire qui serait un tiers lieu de rencontre et de partage, avec une plus-value solidaire. Cet espace pourrait disposer en plus d'une cuisine partagée, d'un espace « coworking », d'une épicerie solidaire et d'une bibliothèque.

Un bureau de l'équipe socio-éducative sera intégré à ce lieu de vie afin d'accompagner au mieux les jeunes et les membres du CVS à la gestion de celui-ci.



Plan projet réaménagement de la cuisine

Plus de place au numérique

Nous avons aussi constaté à quel point l'utilisation des outils de communication numériques par nos équipes a été un atout en matière de proximité avec nos résidents. Il nous faudra en toute évidence œuvrer davantage à mobiliser les possibilités d'interaction et d'organisation proposées par des applications informatiques et mobiles qui n'ont aucun secret pour nos résidents (Instagram, WhatsApp, Facebook...). La communication numérique devra trouver dans les prochains temps un plus grand écho dans nos pratiques d'accompagnement.

Les équipes de nos deux résidences et les résidents eux-mêmes poursuivent encore cette démarche pour améliorer et faciliter les interactions entre jeunes, mais aussi entre jeunes et professionnels, toujours en s'inspirant des enseignements tirés des événements liés à la Covid-19.

Quelques résidents de Bourg-la-Reine, exerçant quotidiennement des compétences techniques en la matière dans leur cadre professionnel, sont d'ores et déjà sollicités par l'équipe pour contribuer à cette dynamique.

K RÉSIDENCE GALOIS... C'est pour bientôt...

Pour rappel, suite à des discussions entre l'association Jeunesse et la mairie de Bourg-la-Reine en 2016, un immeuble situé dans la commune a été acheté par la mairie dans l'objectif qu'il puisse accueillir une résidence sociale pour de jeunes professionnels et qui nous serait confiée pour en assurer la gestion. Le public visé est un public en situation de précarité relevant des critères PLAI. La propriété de cet immeuble a été transférée à Hauts-de-Seine Habitat. Le projet social de cette résidence a été soumis par l'association Jeunesse et approuvé par la DRIHL.

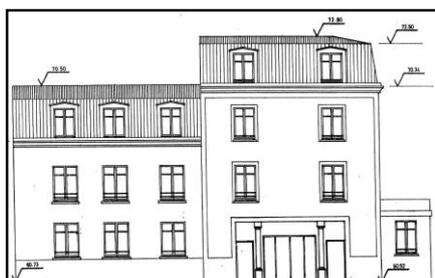
Aujourd'hui, Hauts-de-Seine Habitat a construit un planning des travaux à effectuer avant que nous puissions ouvrir la résidence sociale. Ce planning permet d'envisager une ouverture en 2023. D'ici là les conditions détaillées de la convention de gestion devront être discutées et signées entre Hauts-de-Seine Habitat et l'association Jeunesse.

Le Projet social de cette future résidence, bâti en concertation avec la commune de Bourg-la-Reine, permettra de développer un projet d'accueil et d'accompagnement socio-éducatif complémentaire et cohérent du foyer déjà existant. Il s'agit d'un immeuble composé de 8 logements de type T1 permettant de loger un jeune et de 8 logements de type T1' permettant de loger un jeune couple ou une femme avec enfant. Les jeunes accueillis dans cette résidence bénéficieront d'un ensemble de services situés rue Bobierre de Vallière, en particulier pour le suivi socio-éducatif, le support administratif et l'accès aux activités proposées aux jeunes de la résidence Jeunesse.

Le Cadrage financier du projet initial prévoyait que l'association Jeunesse achète l'immeuble et opère ensuite l'activité d'accueil et d'accompagnement. Aujourd'hui, au vu des premiers échanges avec Hauts-de-Seine Habitat, le cadre de fonctionnement, et en particulier le cadre financier a été modifié. Cadrage financier sur lequel on part afin de permettre la pérennité de nos activités dans cette nouvelle résidence sociale

Charges		Produits	
Consommation Energie/Eau	10 000 €	Hebergement payé par résidents	69 000 €
Consommation autres	2 000 €	Subventions (CD 92, CAF, FONJEP, AGLS, ...)	30 000 €
Provision travaux	8 000 €		
Entretiens et autres charges externes	10 000 €		
Impots, Assurances & Honoraires	4 000 €		
Frais de personnel	40 000 €		
Redevance HdS Habit	25 000 €		
Total Charges	99 000 €	Total Produits	99 000 €

Ce projet est attendu à la fois par notre équipe de Bourg-la-Reine, mais aussi par de nombreux partenaires financiers (DRIHL, CAF, Département des Hauts-de-Seine, Commune de Bourg-la-Reine...) et opérationnels (Service ASE, établissements sociaux et socio-éducatifs...) qui le soutiennent depuis son émergence. L'exercice 2022 sera aussi consacré à sa concrétisation.



L PETITS BOUTS DE PARCOURS DE VIE...

Situation 1

« I » est un jeune homme originaire de la Côte d'Ivoire, pris en charge par l'ASE. Il est tapissier d'ameublement depuis l'âge de 14 ans, formé dans son pays par son oncle. Faisant preuve d'un vrai savoir-faire, il est orienté par l'équipe éducative du foyer de l'enfance vers un CAP ameublement, par la voie de l'alternance. Scolarisé à Paris, il trouve un maître de formation dans une petite entreprise à Bourg-la-Reine. Une demande d'orientation est faite auprès du FJT de Bourg-la-Reine, afin de permettre au jeune de se rapprocher de son employeur, mais également de gagner en autonomie. « I » a intégré le FJT en mars 2020, peu avant le premier confinement. Ne pouvant pas exercer, il bénéficie alors du chômage partiel. Il reprend l'activité brièvement, mais son employeur est contraint de cesser son activité à cause de la crise. « I » est accompagné par l'équipe socio-éducative du FJT dans ses démarches comme l'ouverture des droits auprès de Pôle emploi, le renouvellement de son titre de séjour et une première demande de contrat jeune majeur auprès de l'ASE. Des conditions sont posées par la responsable du service. L'accompagnement des éducateurs et l'adaptabilité du FJT ont permis une redéfinition du projet professionnel et ont conduit progressivement « I » vers une autonomie financière. Le 1^{er} novembre 2021, « I » signe avec le FJT une nouvelle convention d'accueil dans le cadre du droit commun. Il a gagné en indépendance grâce aux outils et au travail réalisé par nos salariés pour lui faciliter la réalisation de ses démarches et d'une façon plus générale son cheminement. Il est fin prêt à poursuivre son projet de vie.

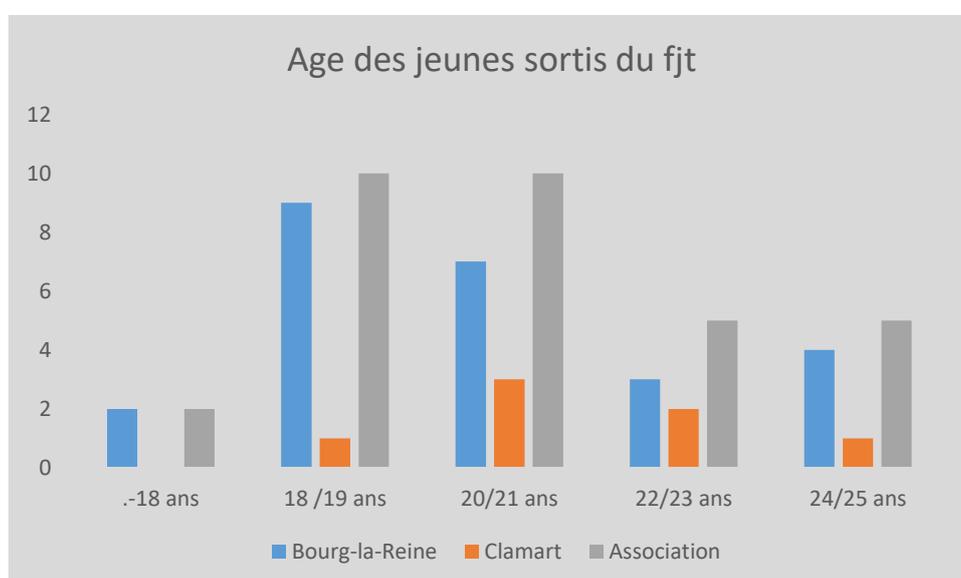
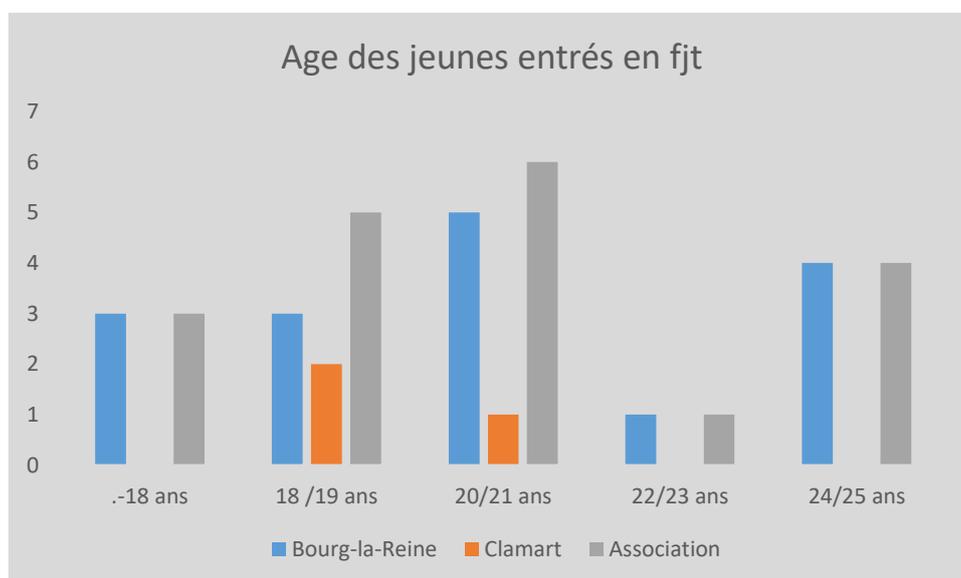
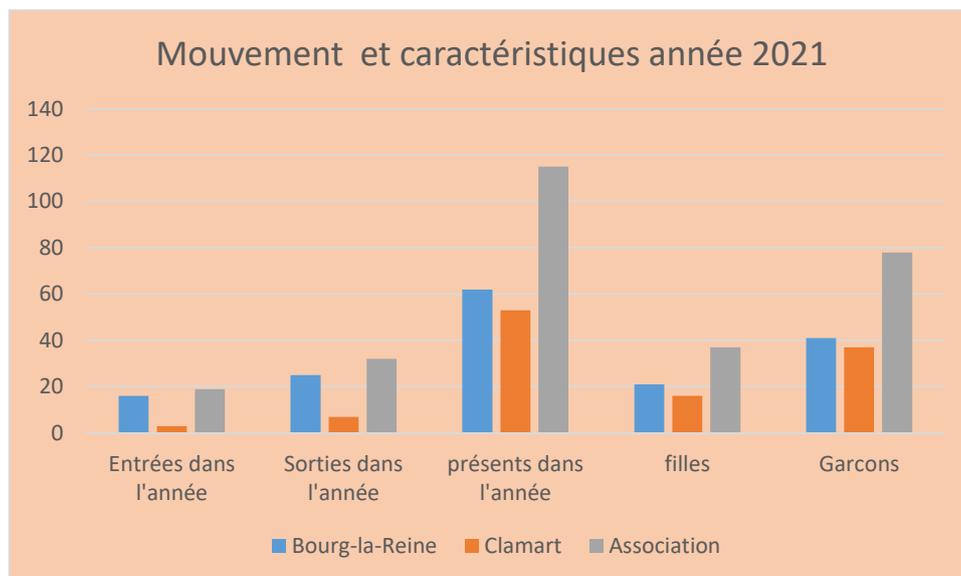
Situation 2

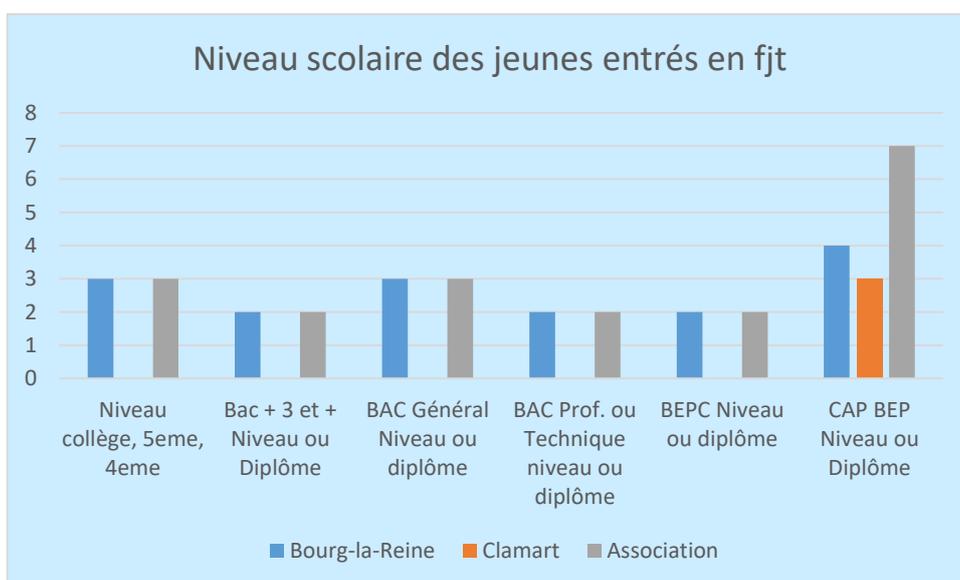
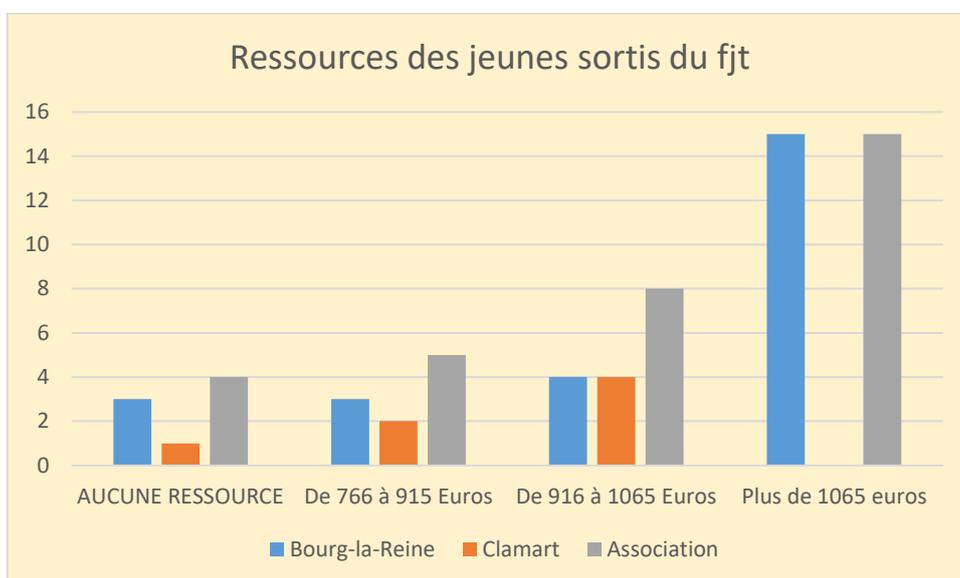
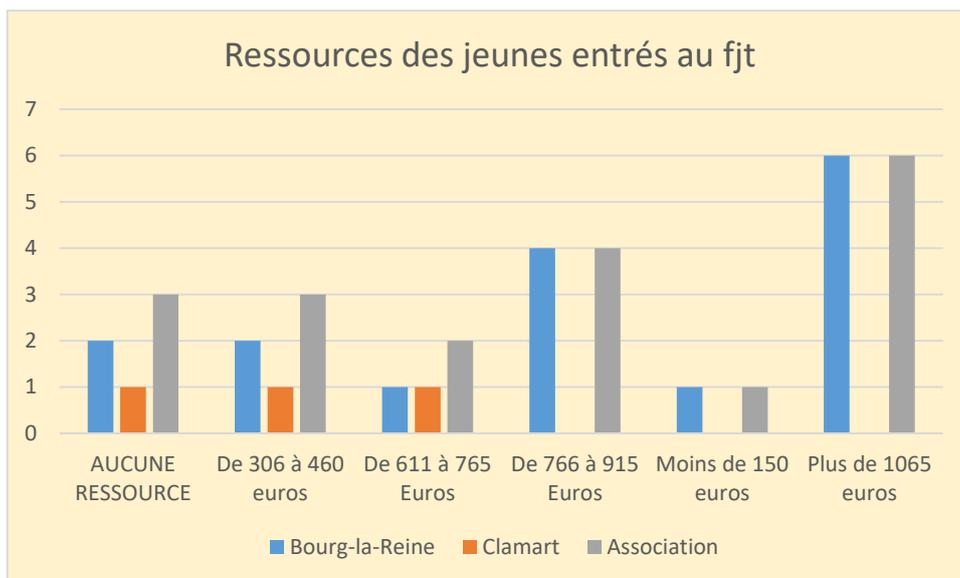
« J » est une jeune fille prise en charge par l'ASE depuis ses 8 ans. Arrivée mineure au FJT en avril 2018, elle bénéficie d'un CJM depuis ses 18 ans. Souhaitant dans un premier temps embrasser une carrière de psychologue, « J » a très vite compris qu'elle n'était pas disposée à s'investir dans un cursus universitaire. « J » est discrète, voire fuyante. Elle a fait la connaissance de sa nouvelle référente ASE en septembre 2020. Très vite, cette dernière bouscule « J » pour la mettre face au principe de réalité dont elle ne voyait pas l'urgence. Plus exigeante que la référente précédente, nous redéfinissons avec elle les axes d'accompagnement de la jeune fille. Très rapidement « J » remet peu à peu de l'ordre dans son rythme de vie. La fréquence des rencontres ainsi que les échanges entre professionnels pour réévaluer la situation lui permettent de s'inscrire davantage dans une dynamique constructive. Elle gagne en confiance et exprime avec fierté ses réussites quotidiennes (recherche d'emploi, gestion budgétaire et alimentaire, autonomie croissante dans les démarches administratives). « J » gagne aussi en autonomie et en assurance. Des échanges mieux construits entre professionnels et le temps accordé pour la prise de conscience et le murissement d'un projet ont nécessité au fil des mois un accompagnement adapté au parcours et à la personnalité de « J ». Elle est désormais une jeune femme adulte, prête à s'assumer et à mettre un terme à son contrat jeune majeur au mois de mai 2022.

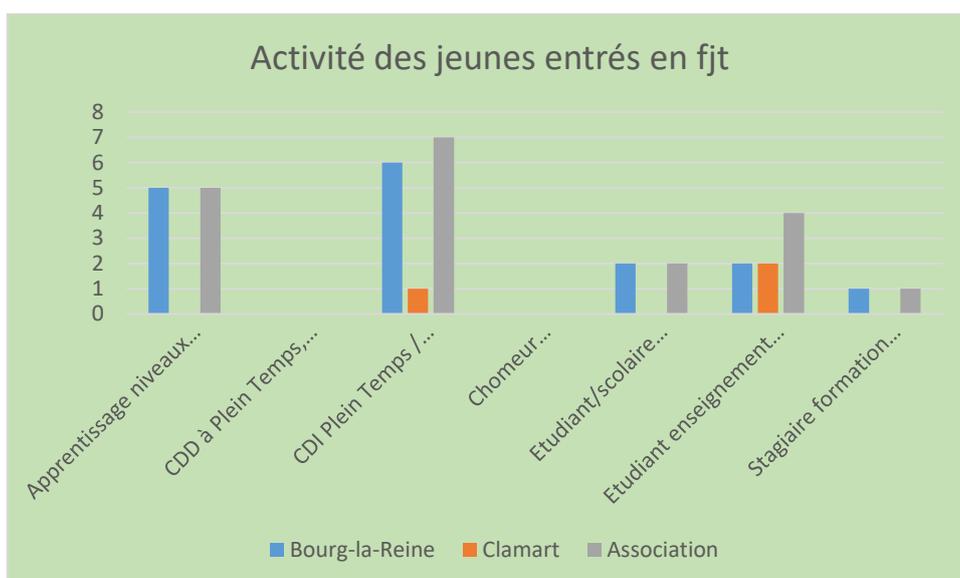
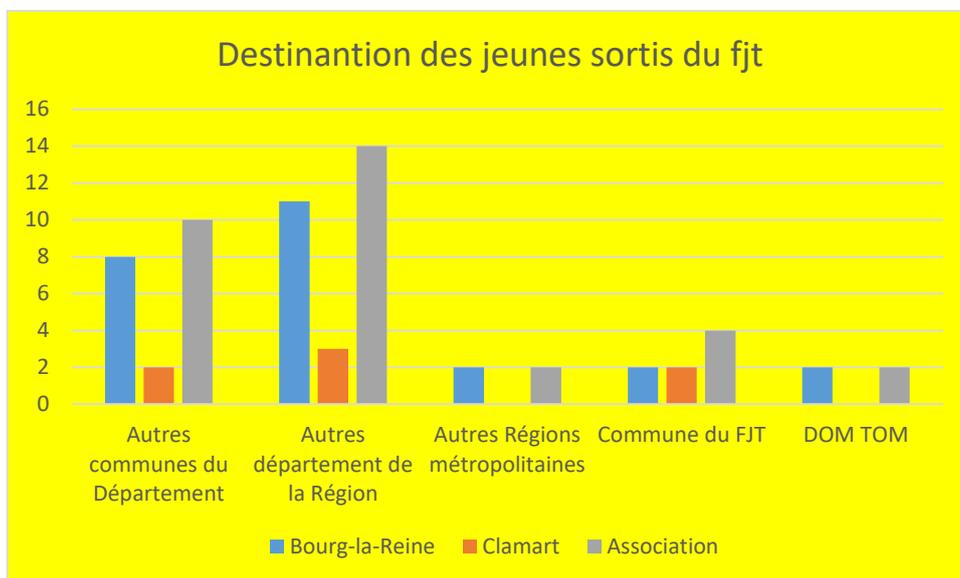
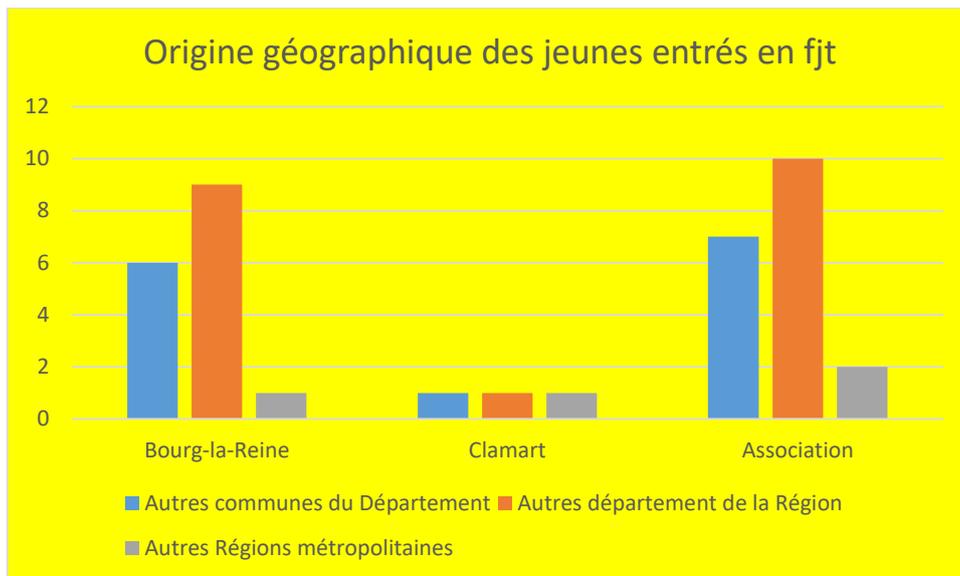
Situation 3

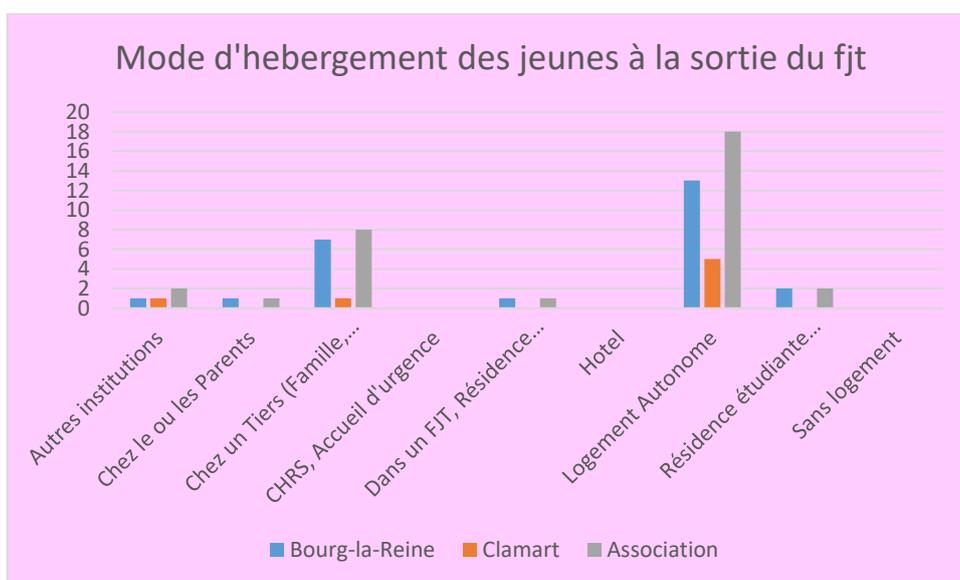
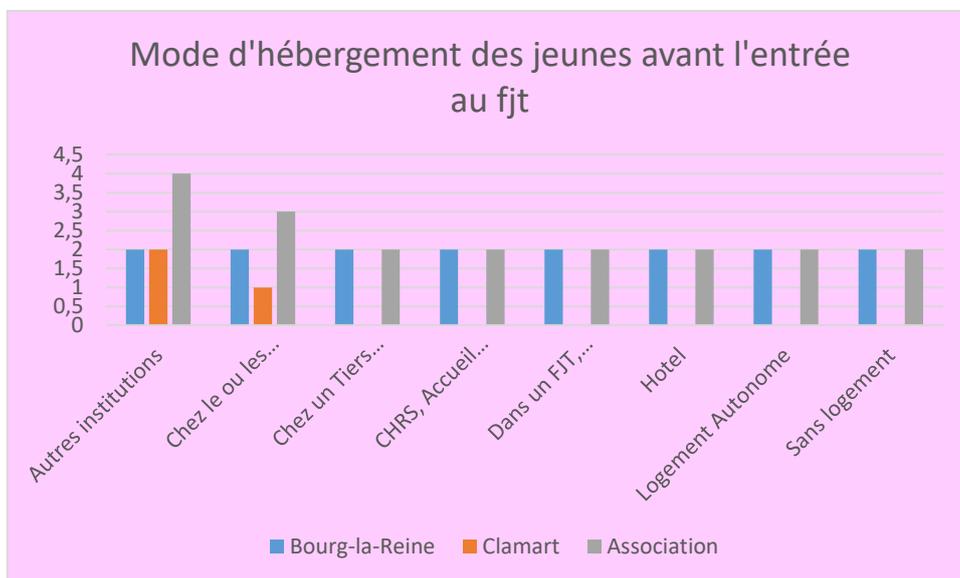
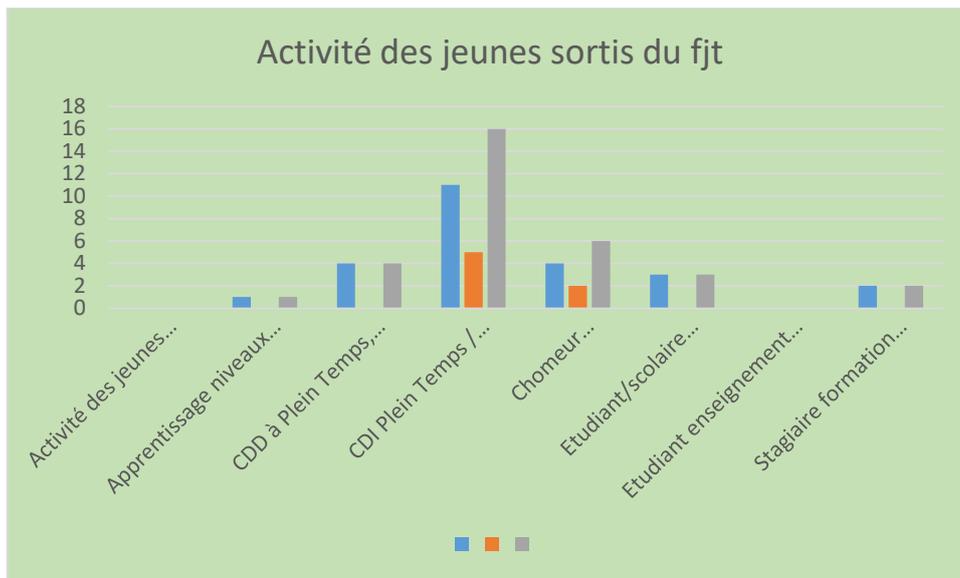
Notre FJT a reçu à plusieurs reprises des appels téléphoniques d'une mère souhaitant défendre la candidature et le cas de son fils. « H » est un jeune garçon âgé de 17 ans. Il est originaire de Saumur, dans le Maine-et-Loire. Il prépare un CAP en alternance lapidaire à Paris et un BP gemmologie en candidat libre dans 2 ans. C'est une formation en alternance proposée par seulement 3 organismes en France. Épuisé par les allers-retours, il est hébergé provisoirement chez des amis de ses grands-parents dans la commune de Nogent-sur-Marne. La fin de cette solution de « dépannage » est fixée au 30 octobre 2021. « H » est dans l'urgence et doit rapidement trouver un logement en Île-de-France, sans quoi il devra reprendre les trajets quotidiens entre Saumur et Paris. Sa mère explique son inquiétude et craint que la fatigue du transport ne vienne à bout de la grande motivation de son fils et ne finisse par le pousser à abandonner sa formation. Après une rapide concertation, l'équipe souhaite soutenir « H » dans son parcours de formation, d'autant plus que peu de résidences-FJT acceptent encore d'accueillir des mineurs. H est passionné et sera embauché dans son entreprise à l'issue de sa formation. Le logement était la pièce manquante à la poursuite de son projet professionnel.

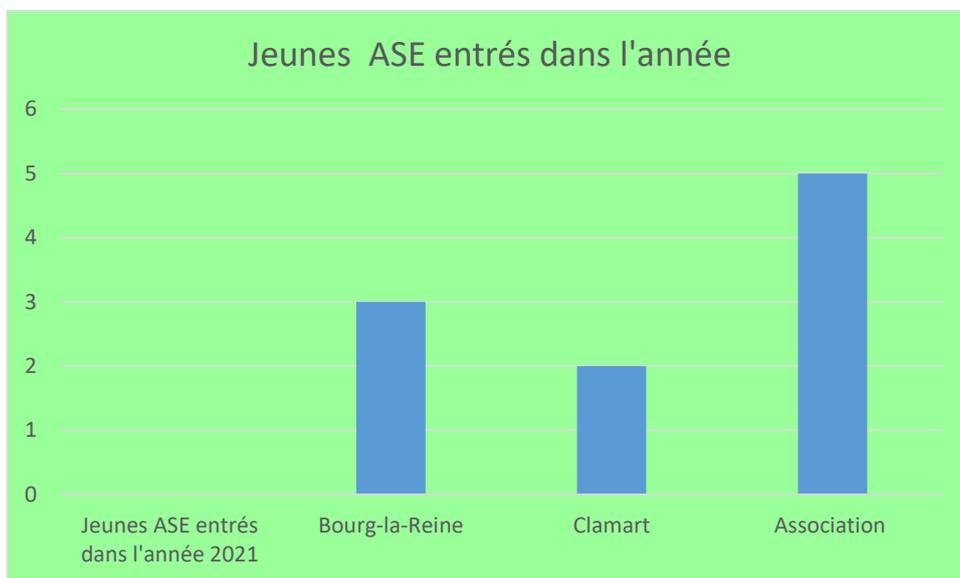
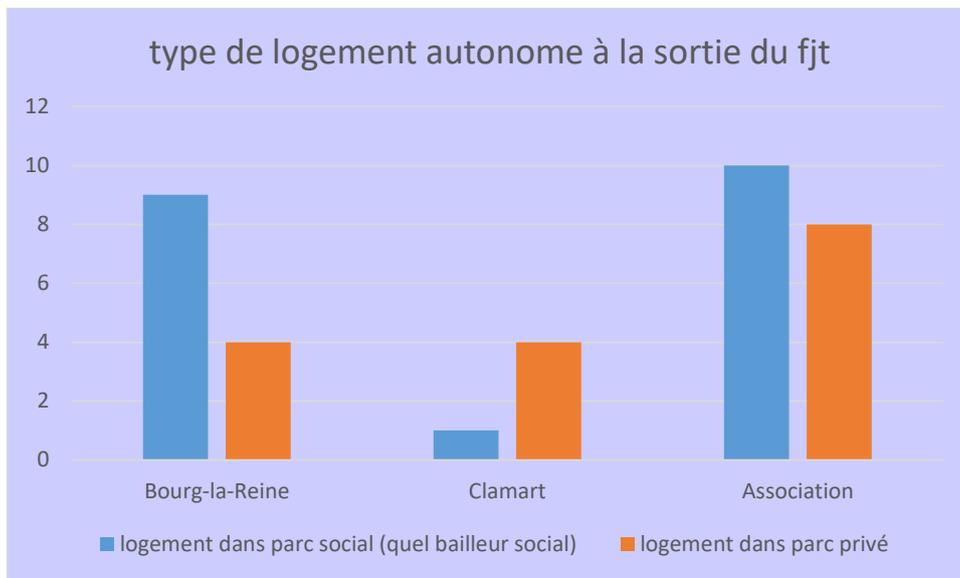
M. ELEMENTS STATISTIQUES



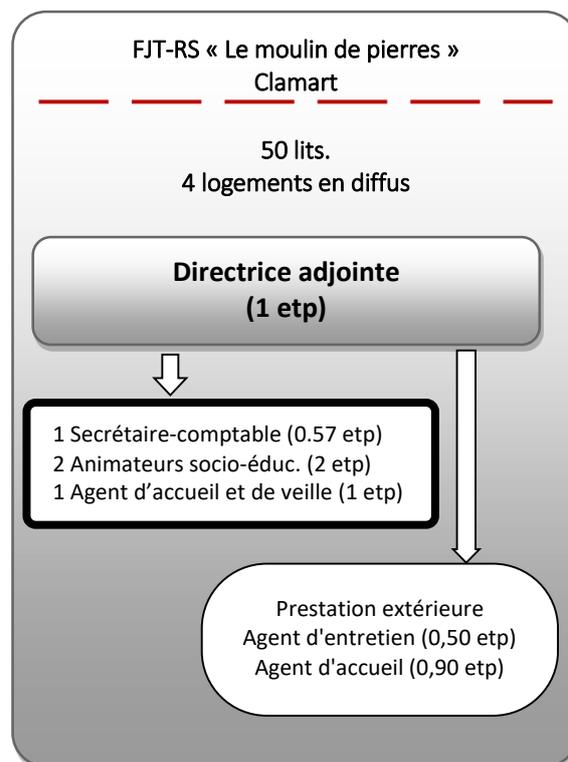
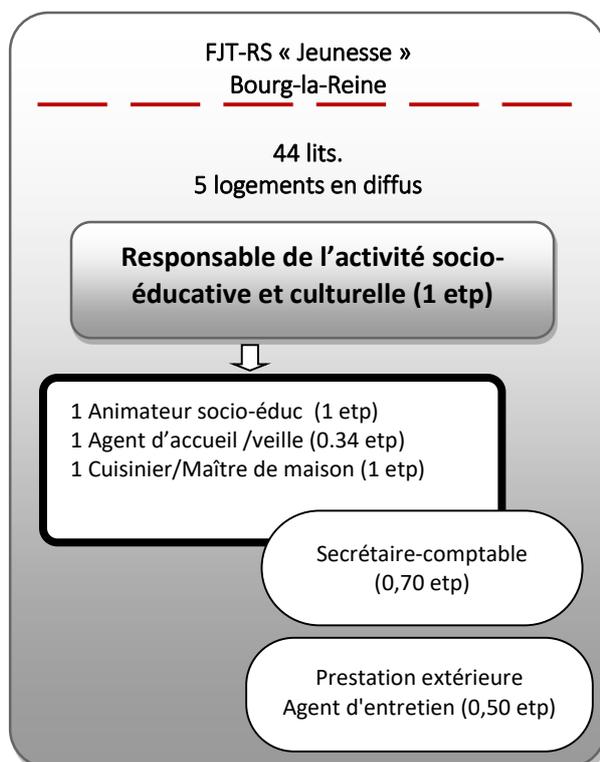
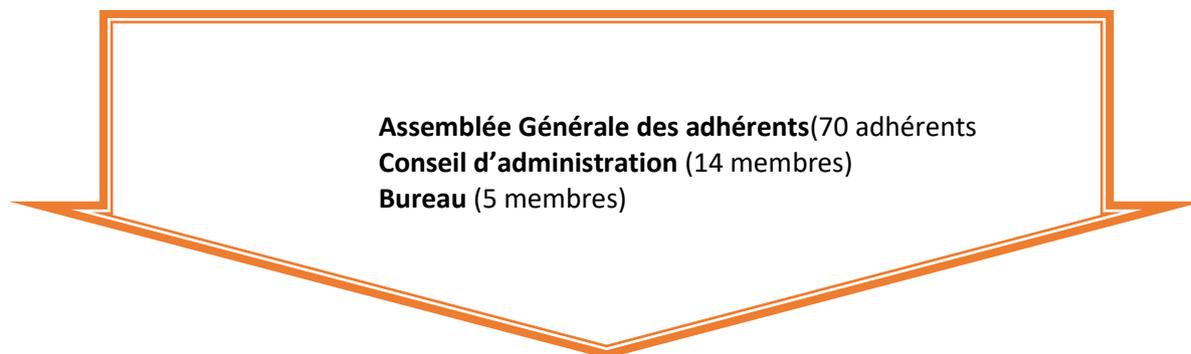








N SCHEMA D'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION



O NOTRE HISTOIRE...

C'est au début des années 50, encore en période d'après-guerre que de nombreux acteurs sociaux publics ou privés, laïcs ou religieux, se mobilisent en faveur du logement des jeunes et contribuent à rendre ce problème visible dans l'espace public.

La Jeunesse Ouvrière Catholique (JOC) réalise les premières enquêtes qui révèlent le problème des « jeunes travailleurs déplacés ». L'Union Nationale Interfédérale des Œuvres Privées Sanitaires et Sociales (UNIOPSS) alerte à son tour les pouvoirs publics sur la question de l'hébergement des jeunes ouvriers. L'abbé Pierre lance son appel pour venir en aide aux sans-abris.

En 1954, le gouvernement de Pierre MENDES FRANCE, alors secrétariat d'État à la Jeunesse, prend conscience de la gravité de la situation et inscrit à son programme la création de plusieurs foyers de jeunes, notamment en région parisienne et en appel aux initiatives privées pour mener des projets de soutien aux jeunes.

« Le Moulin de pierres » à CLAMART

Pour certains, l'action est dictée par les questions liées à l'exode rural, l'explosion démographique, à la crise du logement.

En 1954, de jeunes travailleurs « squattent » un octroi abandonné, porte de Bagnole, aidés en cela par Alain LETTY et Alain WISNER (médecin, un des fondateurs de l'ergonomie française). Tous deux « ressentent le besoin, surtout pour les jeunes de 16 à 20 ans, de foyers mieux équipés, susceptibles de les accueillir plus longtemps et dans des conditions matérielles plus favorables ». Une grande campagne médiatique a été orchestrée autour de cet événement (*France Soir*, Radio Luxembourg, etc.) à la suite de laquelle l'association « **RELAIS POUR L'ACCUEIL DES JEUNES TRAVAILLEURS ISOLES** » verra le jour en 1^{er} mars 1956. En 1957, l'association acquiert grâce à la générosité publique un grand pavillon en pierres meulières datant du début du 20^e siècle, situé à Clamart. Le foyer de jeunes travailleurs « Le moulin de pierres » est ainsi né et sera longtemps dirigé par Alain LETTY.

« Le Foyer Jeunesse » à BOURG-LA-REINE

Pour d'autres, c'est la situation dégradée des jeunes en graves difficultés familiales ou sociales, des orphelins de la guerre et des pupilles de la nation qui les poussent à agir. Dans le courant de l'année 1956, que Pierre TURQUEY, juge et président du tribunal pour enfants de la région parisienne, et quelques amis se rassemblent pour "faire quelque chose pour les jeunes en difficultés", dans le contexte singulier de début d'exode rural vers Paris. De par sa profession, Pierre TURQUEY était en relation avec un éducateur, Gabriel ANDRÉ, qui dirigeait un foyer de jeunes à Versailles et dont il appréciait particulièrement la pédagogie.

Tous deux décident de fonder l'association « **JEUNESSE** » le 16 mars 1956. Une maison "bourgeoise" est trouvée à BOURG-LA-REINE et un appel à la générosité du public est lancé à l'occasion d'une émission de radio de Pierre BELLEMARE pour en financer l'achat. Gabriel ANDRÉ s'installe en janvier 1957, avec sa femme et ses enfants. Très vite, de nombreux jeunes y sont accueillis.

En septembre 2012, l'association « **RELAIS POUR L'ACCUEIL DE JEUNES TRAVAILLEURS ISOLES** » ferme les portes de son foyer « Le moulin de pierres » à CLAMART, pour engager une vaste opération de modernisation de son bâti (rénovation des deux premiers bâtiments, et création d'un nouveau bâtiment). Elle fait appel à EMMAÛS Habitat pour l'accompagner dans ce projet de restructuration dans le cadre juridique d'un bail emphytéotique de 55 ans. La gestion du foyer reste quant à elle confiée à l'Association.

À la réouverture du FJT « Le moulin de pierres » en février 2015, l'association « **RELAIS...** » sollicite le soutien de l'association « **JEUNESSE** » de Bourg-la-Reine pour relancer son activité.

C'est au terme de 3 années d'une fructueuse collaboration que les deux Conseils d'Administration ont définitivement opté pour un rapprochement des deux entités juridiques pour n'en faire plus qu'une seule. Les deux associations ont ainsi ratifié un traité de fusion absorption (le **16 mai 2018**, pour l'association « **RELAIS ...** », et le **26 mai 2018**, pour l'association « **JEUNESSE** ») lors de leurs Assemblées Générales Extraordinaires respectives avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.



P FICHE SIGNALÉTIQUE

- ✗ **Organisme gestionnaire :** **Association JEUNESSE**
Adresse : 4 rue Bobierre de Vallière
BOURG-LA-REINE (92340)
01 47 02 43 36
contact@foyerjeunesse.org
foyerjeunesse.org
- ✗ **Statuts juridiques :** Association Loi 1901
- ✗ **N° SIREN de l'association :** **785 310 095**
- ✗ **Date de création :** 13/04/1956
- ✗ **Fusion avec association « Relais ... » (Clamart) :** 01/01/2018
- ✗ **Objet statutaire de l'association :** *« procurer de préférence à des jeunes, âgés de 16 à 25 ans, un foyer où ils trouveront des conditions d'existence leur permettant de se stabiliser dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle, dans un cadre éducatif et avec une pédagogie participative, et de se préparer, en toute autonomie, à une vie sociale libre ».*
- Établissement FJT- Résidence Sociale « **Jeunesse** »
Adresse : 4 rue Bobierre de Vallière à BOURG-LA-REINE (92340),
Identifiant SIRET : 785 310 095 00019
Convention APL : 922008129753546203407
- Le FJT – Résidence sociale « **Le moulin de pierres** »
Adresse 41, rue du Moulin de Pierre à CLAMART (92140)
Identifiant SIRET : 785 310 095 00027
Convention APL : 92N2214 120564152
- ✗ **Président :** M. MATHIS Vincent
- ✗ **Directeur :** M. AFQUIR Abdel
- ✗ **Conventionnement et agréments :**
- **Convention APL** ; initiale signée le 25/04/1995
sous le n° 921994057929731833,
renouvelée : le 12/12/2008
sous le n° 922008129753546203407
- **Agrément « Ingénierie sociale, financière et technique »**
arrêté préfectoral en date du 11 février 2016,
- **Agrément « Intermédiation locative et gestion locative sociale**
arrêté préfectoral en date du 11 février 2016,
- **Agrément Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion**
arrêté ministériel en date du 18 octobre 2016,
- **Autorisation préfectorale de fonctionnement au titre d'Établissement Social et Médico-Social,**
arrêté préfectoral du 19 décembre 2016.
- ✗ **Réseau de rattachement :**
- **URHAJ** Île-de-France (Union Régionale des Foyers de Jeunes Travailleurs)
- **UNHAJ** (Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes).
- ✗ **Convention Collective Nationale de l'habitat et du Logement Accompagné** du 16 juillet 2003



